

**MAIRIE**  
de  
**MONTAUBAN DE LUCHON**

**Les risques majeurs**

**DICRIM**

**D**ocument  
**d'**Information  
**C**ommunal sur les  
**R**isques  
**M**ajeurs



**Les bons réflexes  
au bon moment!**

**DOCUMENT A CONSERVER**

# SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	3
Qu'est ce qu'un risque majeur.....	4
Le risque d'inondation.....	5
Le risque de crue torrentielle.....	7
Le risque de mouvement de terrain.....	9
Le risque sismique.....	11
Risque météorologique –Tempêtes.....	15
Informations utiles.....	17
Quelques conseils en vrac.....	17
Equipement minimum.....	17

## Le mot du Maire

### « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*



La sécurité des habitants de Montauban de Luchon est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Une information préventive et une sensibilisation des populations sur les précautions à prendre dans de tels cas permettent de limiter le nombre de victimes et les dégâts matériels.

Montauban est un village exposé aux risques majeurs, notamment en matière d'inondation et de crue torrentielle. Nous nous devons, toutes et tous d'en tenir compte.

Bien informé, chacun doit respecter les règles, les consignes, les informations météorologiques, les signaux d'alerte, tous les éléments diffusés par la préfecture, la gendarmerie et la mairie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

**Le maire**

**Jean SICART**

## Qu'est ce qu'un risque majeur?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage,

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

### **Cadre législatif:**

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.



crue torrentielle



inondation rapide

## Le Risque d'inondation

Des précipitations importantes tombant sur un bassin versant montagneux, un réchauffement important entraînant une fonte rapide du manteau neigeux, peuvent générer une forte montée des eaux engendrant des crues brutales et violentes. Celles-ci peuvent transporter des quantités importantes de matériaux, de flottants (rochers, voitures, arbres...) avec une forte capacité de destruction. La commune de Montauban est principalement concernée par la crue de la Pique. Même s'il peut être relativement rapide, ce risque est prévisible et peut être anticipé.

### **Mesures prises par la commune:**

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été établi et les zones à risques sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En cas d'inondation, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera activé.

En cas d'évacuation par les autorités, la salle communale, route de Bonnegarde fera fonction de centre d'accueil pour la population.

### Les crues historiques

Les événements majeurs de ce type de phénomène sont marqués par 3 dates importantes: 3 juillet 1897, 22 juillet 1925 (crue de référence) et enfin celle du 18 juin 2013.



Inondations du 18 juin 2013  
Route de Luchon (Au niveau du golf)



crue torrentielle



inondation rapide

## Conduite à tenir

### **AVANT:**

Fermer les portes et fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier

Faire une réserve d'eau potable et de nourriture

Se préparer à l'évacuation

### **PENDANT:**

S'informer de la montée des eaux (radio, mairie, pompiers...)

Se conformer aux directives de la mairie ou des services de secours

Rester dans les étages des habitations

Ne pas vous engager sur une zone inondée

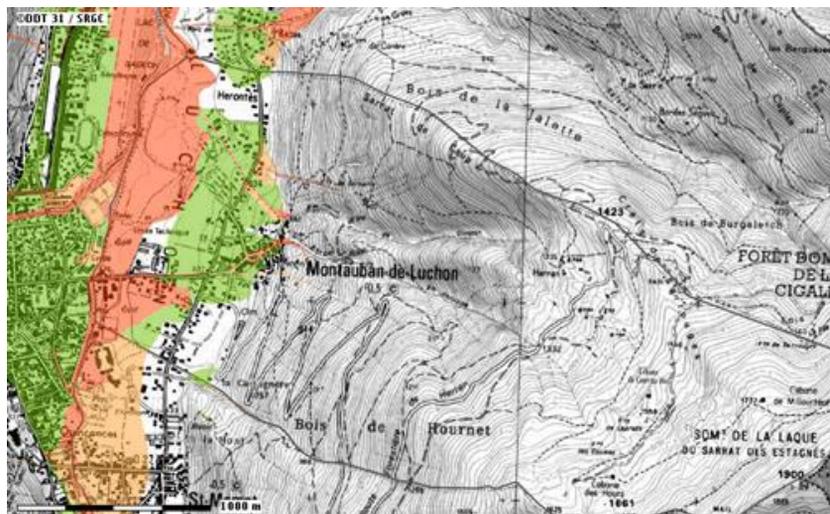
N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

### **APRES:**

Aérer et désinfecter les pièces

chauffer dès que possible,

ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



## Le risque de crue torrentielle

Une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes, tronc d'arbres ...). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement  $>4\text{m/s}$ ).

La commune de Montauban est principalement concernée par les crues des ruisseaux de Ste-Christine et du Cansech.

### **Mesures prises par la commune:**

Deux barrages avec plage de stockage ont été édifiés sur ces deux cours d'eau, en amont du village.

## Conduite à tenir

### **AVANT:**

Fermer les portes et fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier

Faire une réserve d'eau potable et de nourriture

Se préparer à l'évacuation

### **PENDANT:**

S'informer de la montée des eaux (radio, mairie, pompiers...)

Se conformer aux directives de la mairie ou des services de secours

Rester dans les étages des habitations

Ne pas vous engager sur une zone inondée

N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

### **APRES:**

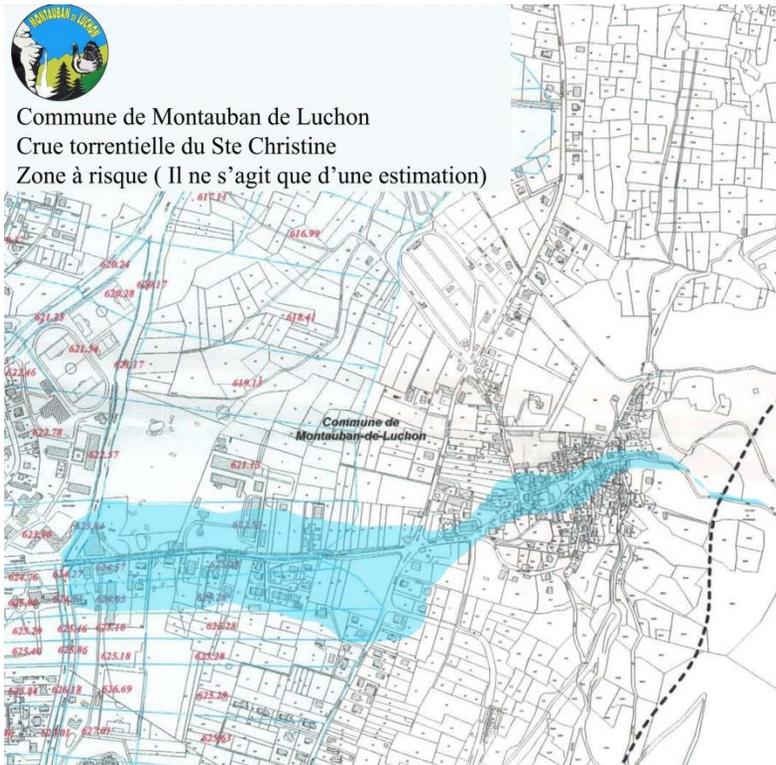
Aérer et désinfecter les pièces

chauffer dès que possible,

ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



Commune de Montauban de Luchon  
Crue torrentielle du Ste Christine  
Zone à risque ( Il ne s'agit que d'une estimation)



Commune de Montauban de Luchon  
Crue torrentielle du Cansech  
Zone à risque ( Il ne s'agit que d'une estimation)



Mouvements  
de terrain

## Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, ...) ou anthropique (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux,...). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

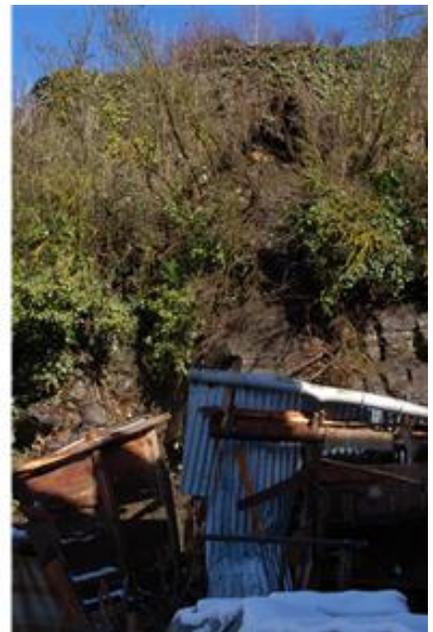
Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger pour les vies humaines en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

La commune de Montauban de Luchon est concernée essentiellement par les chutes de blocs (déplacements rapides) et dans une moindre mesure par les glissements de terrains (déplacements lents).

### **Mesures prises par la commune**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend en compte les zones susceptibles d'être touchées par le phénomène.

Chute de blocs, rue des Cascades en janvier 2009.



**AVANT:**

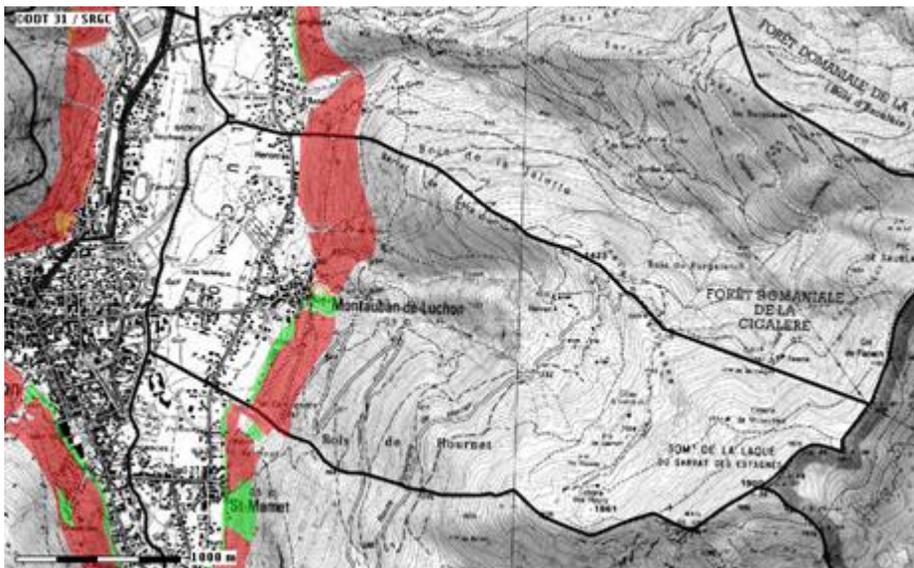
- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

**PENDANT:**

- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

**APRES:**

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.



Ce type de risque est très localisé et ne concerne que les habitations situées rue Ste Christine en amont de l'intersection avec la rue des Cascades, cette dernière étant concernée dans sa totalité. Sur la partie basse du village, sont concernés au sud le cours Lapeyrouse et au nord les habitations situées route de Juzet côté amont, à partir de la traversée du ruisseau du Cansech jusqu'à quasiment la limite de commune.



séisme

## Le risque sismique

Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol. De manière générale, les séismes ne se produisent jamais seuls. On parle ainsi d'essaims de tremblements. Certains, petits, précèdent parfois le séisme principal, ce sont des précurseurs. D'autres, plus nombreux, le suivent pendant des jours ou des mois : ce sont les répliques qui peuvent être parfois importantes

La commune de Montauban de Luchon n'est concernée que par les séismes d'origine tectonique. En effet, les Pyrénées sont une zone d'activité sismique régulière.

Un séisme est caractérisé par :

- son foyer ou hypocentre : région de la faille où se produit la rupture, et d'où partent les ondes sismiques.
- son épicentre : point de la surface terrestre à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus forte.
- sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée par le séisme sur l'échelle dite de Richter. Elle est fonction de la longueur de la faille et elle est donnée par la mesure de l'amplitude maximale mesurée par les sismographes à 100 km de l'épicentre. L'échelle de Richter se compose de 9 degrés, augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- son intensité : qui évalue les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle MSK qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise. En effet, les conditions topographiques ou géologiques locales, notamment dans le cas de terrains sédimentaires reposant sur des roches plus dures, peuvent créer des

effets de site qui amplifient l'intensité d'un séisme. Sans effet de site, l'intensité d'un séisme est maximale à l'épicentre et décroît avec la distance.

- la fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface,
- la faille provoquée selon qu'elle est verticale ou inclinée : elle peut se propager en surface.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz-de-marée.

### **QUELS SONT LES RISQUES DE SEISME DANS LA COMMUNE ?**

A compléter par la commune sachant que pour chaque commune une mesure de l'intensité sismique a été définie selon les 5 zones de couleurs suivantes :

<b>très faible</b> (couleur jaune pâle)
<b>faible</b> (couleur jaune)
<b>modéré</b> (couleur orange)
<b>moyen</b> (couleur rouge)
<b>fort</b> (couleur violette)

A chaque niveau s'attachent des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation.

### **LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS**

D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

Les conséquences sur l'homme : le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs tels les chutes d'objets ou effondrements de bâtiments, que par les phénomènes qu'il peut engendrer comme les

mouvements de terrain ou les raz-de-marée. De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Les conséquences économiques : si les impacts sociaux, psychologiques et politiques d'une possible catastrophe sismique en France sont difficiles à mesurer, les enjeux économiques, locaux et nationaux peuvent, en revanche, être appréhendés. Un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages comme les ponts, routes, voies ferrées, etc., ainsi que la rupture des conduites de gaz qui peut provoquer des incendies ou des explosions. Ce phénomène est la plus grave des conséquences indirectes d'un séisme.

Les conséquences environnementales : un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage, généralement modérées mais qui peuvent dans les cas extrêmes occasionner un changement total de paysage.

## Conduite à tenir

### AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- privilégier les constructions parasismiques,
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et meubles lourds,
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

### PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE : RESTER OU L'ON EST

- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche,
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

### APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible, les autorités,
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre l'ascenseur,
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.





tempêtes

## Risque météorologique –Tempêtes-

Fortes chutes de neige, grands froids, canicules ou violentes tempêtes... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter l'ensemble de la commune, provoquer des dommages et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes.

### COMMENT SE MANIFESTENT T'ELLES ?

- Les vents :

Conséquences directes de l'inégalité des pressions, ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression. Ils sont aussi fonction de la force de Coriolis, la surface du sol...

On parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en comporte 12).

L'énergie d'un vent est proportionnelle au carré de sa vitesse.

- Les pluies :

Les pluies accompagnant les perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations,

glissements de terrain, coulées de boue...), amplifiant ceux causés par le vent.

- Les chutes de neige :

Les perturbations hivernales peuvent parfois entraîner de fortes chutes de neige avec de grosses accumulations qui ont des effets immédiats sur la vie locale (problèmes de circulations, coupures d'électricité...)



## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**■ Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

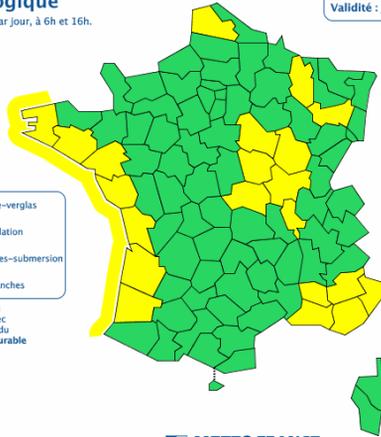
**■ Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...

**■ Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

**■ Pas de vigilance particulière.**



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 08 novembre 2014 à 06h00

Validité : jusqu'au dimanche 09 novembre 2014 à 06h00

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

## Conduite à tenir

### AVANT

- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés,
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets,
- Rentrer les bêtes et le matériel,
- S'éloigner des bords de mer et des lacs,
- Annuler les sorties en mer ou en rivières,
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.

### PENDANT

- Ne pas sortir,
- Écouter la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure d'électricité), s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes,
- Se déplacer le moins possible,
- Ne pas téléphoner.

### APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment),
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

## Numéros utiles

Mairie .....	05.61.79.04.39
Gendarmerie.....	17
Sapeurs-Pompiers.....	18
SAMU.....	15
Secours numéro international .....	112
EDF dépannage.....	09.726.750.31
GAZ dépannage.....	0 800 473 333

## Quelques conseils en vrac

N'utilisez pas votre téléphone pour laisser le réseau disponible pour les secours

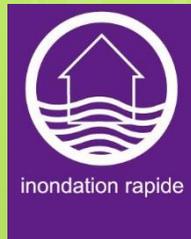
Sauf ordre des autorités de tentez pas de quitter votre domicile

Si vos enfants sont à l'école, n'allez pas les chercher, ils y sont en sécurité, des **Plans Particuliers de Mise en Sécurité** sont établis dans chaque établissement scolaire.

Ecoutez la radio et en particulier Radio Nostalgie Comminges Pyrénées sur 107.1

## Equipement minimum

- ✓ Lampe torche avec piles de rechange
- ✓ Radio portable avec piles
- ✓ Eau potable
- ✓ Conserves
- ✓ Papiers personnels
- ✓ Médicaments urgents
- ✓ Couvertures
- ✓ Matériel de colmatage (ruban adhésif...)
- ✓ Vêtements de rechange



Le **Plan Communal de Sauvegarde**  
et le **DICRIM** sont consultables en  
Mairie.

Le **DICRIM** est en téléchargement sur  
le site internet de la commune,



# DOCUMENT A CONSERVER

Mairie de Montauban de Luchon  
Rue Cargue  
31110 MONTAUBAN DE LUCHON  
05.61.79.04.39

[mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr](mailto:mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr)

Ouverture:

Lundi	}	14h à 18h
mardi		
jeudi		
vendredi		

Edition Novembre 2014